

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2020/04/15-02

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 15 avril 2020, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel NICOD, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu l'Ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Motion « Plan d'action universitaire Covid19 » portée par la FAMI.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la motion portée par la FAMI annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 20 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 38

Quorum : 20

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 15 avril 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Plan d'action universitaire Covid-19

Motion portée par la liste "*Bouge ton campus avec la FAMl et ses assos*"

“

Le 16 mars 2020, le Président de la république Emmanuel Macron a annoncé la fermeture temporaire des universités pour lutter contre la propagation du Covid-19. Cette décision, loin d'être sans conséquences pour les étudiants ainsi que pour tous les personnels de l'université, a entraîné des modifications majeures dans son fonctionnement.

Dans ce contexte, l'université prend acte des conditions particulières et souhaite se positionner afin d'assurer ses missions fondamentales.

Il est crucial d'adapter son fonctionnement durant cette période afin de garantir une équité de traitement entre l'ensemble des étudiants et des diplômés, pour l'année en cours ainsi que les suivantes. Pour cela, l'université s'engage de la manière la plus formelle, dans un plan d'action pédagogique universitaire autour des principes fondamentaux suivants :

- Une prise en compte des disparités pédagogiques existantes pour les formations comme pour les étudiants dans l'acquisition des compétences et le maintien de l'offre pédagogique. Cela afin de ne pas contribuer à une rupture dans l'**égalité des chances** et la **valorisation des diplômes**.
- **Assurer une continuité pédagogique pour l'ensemble des étudiants avec :**
 - Un **renforcement des dispositifs** de continuité pédagogique en s'appuyant sur l'**enseignement à distance** et le **tutorat**.
 - La mise en place d'un **renforcement pédagogique**, à destination de tous les étudiants dans le besoin pour la rentrée scolaire 2020 - 2021.
 - Une **modification** substantielle des **modalités de contrôle des connaissances**. Cette dernière sera réalisée **au sein de chaque UFR en concertation** avec l'ensemble des **référents pédagogiques** et des **élus** concernés en adéquation avec les **indications** fournies par le **guide des examens**.
- Assurer une **présence régulière et bienveillante** auprès de l'ensemble des étudiants, des enseignants et des personnels **en adéquation avec les conditions sanitaires et sociales actuelles**, par la prise en compte :
 - Des étudiants **isolés** et en **difficultés sociales**.
 - Des étudiants **sans ressources pédagogiques suffisantes** pour pouvoir étudier (internet, ordinateur, espace et environnement de travail).
 - Des étudiants dont la **situation d'accompagnement scolaire** est **rompue** ou largement **impactée**.

- **Tous les autres cas** qui présentent des **problématiques particulières** (double-cursus, tiers-temps, préparation de concours, stagiaires, autres).

Pour cela, l'université se dote d'un **dispositif de travail exceptionnel** pour **organiser**, et **assurer la réalisation de ces principes**. Une méthode de travail précise, rigoureuse, et la plus efficace possible, sera menée en lien avec tous les UFR par les mesures suivantes :

- **Un diagnostic pédagogique** sur les possibilités de continuité en cours :
 - L'usage de l'enquête AMU pour **recenser et évaluer**, à des fins pédagogiques, les **capacités de travail des étudiants**, en lien avec l'ensemble des UFR.
 - Une **évaluation des dispositifs de continuités pédagogiques**, mise en place dans l'ensemble des UFR.
- Des **informations régulières, complètes** et communiquées dans les **meilleurs délais aux étudiants** sur l'**organisation des enseignements** et sur l'**évolution des modalités de contrôle des connaissances**.
- Le **suivi** et l'**évaluation** continue de ce plan d'action universitaire d'urgence à travers la création d'une **commission temporaire de suivi des problématiques d'enseignements et d'évaluations** dans chacun des UFR qui pourra :
 - Évaluer les dispositifs pédagogiques mises en oeuvre.
 - Recenser les problématiques non-prévues par les dispositifs ; en informer l'ensemble des acteurs concernés.
 - Réaliser un bilan pédagogique de gestion de la crise, qui servira de base de travail et d'indications pour la transition sur le cycle 2020 - 2021 .
 - Examiner le passage de certains dossiers étudiants et émettre un avis, selon les dispositions prévues dans le guide des examens et par le conseil UFR.
- La réalisation d'un **bilan pédagogique universitaire**, lors de la rentrée prochaine, qui servira **d'indicateur** pour les années suivantes, en lien avec les commissions de suivi de l'ensemble des UFR, afin de garantir la **continuité d'action d'AMU**.

L'université espère que ces premiers éléments d'informations apporteront des réponses à vos questions et à vos craintes légitimes. L'université reste à votre disposition et vous apportera un maximum de réponses complémentaires dans les meilleurs délais. “

”